

DÉPARTEMENT  
de SEINE-ET-MARNE



VILLE DE SAINT PIERRE LES NEMOURS

BP 537 – 77794 NEMOURS CEDEX

Le 9 juin 2022

Arrondissement de FONTAINEBLEAU  
Site Internet : [www.saintpierresnemours.fr](http://www.saintpierresnemours.fr)

*Affaire suivie par :*

Aude PILLAVOINE

Service urbanisme

7 chemin de la Messe

77140 Saint-Pierre-lès-Nemours

☎ 01.64.45.13.77 [urbanisme@spln.fr](mailto:urbanisme@spln.fr)

N/Réf. : BL/LVB/AP/2022-639

**Direction Régionale et Interdépartementale de  
l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports  
(DREAT / SCDD) Ile de France**

**Département évaluation environnementale**

**12 cours Louis Lumière**

**CS 70027**

**94307 VINCENNES CEDEX**

**Objet : Cas par cas – modification de droit commun du PLU.**

Monsieur le Directeur,

La commune de Saint-Pierre-lès-Nemours a engagé par arrêté du 28 janvier 2022 une procédure de modification de droit commun de son Plan Local d'Urbanisme, afin de procéder à une modification du règlement écrit et des Orientations d'Aménagement et de programmation (OAP).

Dans ce cadre, j'ai l'honneur de vous transmettre pour examen au cas par cas, le dossier de modification en format dématérialisé.

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire



Bruno